



Marais LEBLOND
B.P. 5009 – 97305 Cayenne CEDEX
Tél. : 3230 (*service gratuit + prix appel*)

Cayenne, le 12 août 2025

**Objet : A.R.S.A.E.E.M. - Rentrée Scolaire des Jeunes Majeurs
Année Scolaire 2025-2026**

Si votre enfant, âgé entre 18ans et 25ans, est scolarisé ou étudiant, il n'ouvre plus droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Aussi, le Conseil d'Administration de la C.A.F. GUYANE a décidé de mettre en place une Prestation Extra Légale destinée à soutenir les familles ayant à charge un jeune majeur qui poursuit une scolarité. Il s'agit de :

« **L'Aide à la Rentrée Scolaire et à l'Autonomie des Elèves et Etudiants Majeurs : L'A.R.S.A.E.E.M.** »

Vous pouvez bénéficier de cette aide, si vous remplissez les conditions ci-après :

- Votre jeune est scolarisé ou étudiant (*hors apprenti, hors formation professionnelle, hors étudiant salarié*) et toujours à votre charge, au sens des prestations familiales ¹ ?
- Votre jeune ne perçoit aucune allocation, en son propre nom ?
- Votre quotient familial **est inférieur ou égal à 1 500 €** ² ?

Ainsi, en page 2 de ce document, figure un questionnaire où il est fait mention d'éléments indispensables pour l'étude de vos droits éventuels, tels la scolarité et le lieu de résidence de votre enfant, et auxquels vous devrez répondre.

Cela fait, vous devez nous retourner ce document dûment complété et signé par vos soins afin que nous étudions vos droits à cette aide.

Le Service de Développement Social de votre C.A.F.

¹ Avoir un jeune âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans, **à charge au sens des prestations familiales :**

↳ *moins de 20 ans si les parents perçoivent uniquement les « allocations familiales »*

↳ *moins de 21 ans si les parents perçoivent l'« allocation de logement à caractère familial »*

↳ *moins de 25 ans si les parents sont bénéficiaires du « Rsa »*

² Votre quotient familial (Q.F.) est mentionné dans votre dossier, sur le caf.fr « mon compte », sur tous vos courriers



00000002050800000000

**AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE
ET A L'AUTONOMIE DES ELEVES ET ETUDIANTS MAJEURS
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Je soussigné(e),

Informe la Caisse d'Allocations Familiales de la GUYANE, que mon enfant :

..... né(e) le

Poursuit sa scolarité ou des études supérieures pour l'année scolaire 2025-2026

Il (elle) est inscrit(e) :

Intitulé et Cycle des études suivies – Nom et Adresse de l'Etablissement fréquenté

.....
.....
.....

Il (elle) réside :

☐ Au domicile familial
(Vous n'ouvrez pas droit à la majoration servie pour l'autonomie de l'enfant étudiant)

☐ Il (elle) est hébergé(e) ☐ Il (elle) est locataire

☐ Autre situation, à préciser :



Pour nous contacter :

Marais LEBLOND
B.P. 5009
97305 Cayenne Cedex

Département :
Action Sociale

Tél. :

Adresse :

.....

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.
Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

Fait à : _____ **Le :** _____

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom-prénom, qualité et adresse :

.....
.....
.....

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1, L.835-5 du code de la Sécurité sociale - Article L 351-13 du code de la construction et de l'habitation - Article 441-1 du code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Signature

La C.A.F. se réserve le droit de procéder à des contrôles de situation à la fin de la campagne

CET IMPRIME EST A RETOURNER A VOTRE C.A.F. AVANT LE 31 DECEMBRE 2025

